



Seychelles: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2023

Résumé exécutif

Le Rapport national des Seychelles résume les activités de la flottille de pêche des Seychelles ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans l'Océan Indien pour l'année 2022, en comparaison avec les années précédentes. Il résume également les activités liées à la recherche et à la collecte de données, ainsi que les actions entreprises en 2022 pour mettre en œuvre les recommandations du Comité scientifique et les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Au cours des cinq dernières années, la flotte de pêche à la senne coulissante des Seychelles est restée la même, comprenant 13 navires. Le nombre de navires ravitailleurs a diminué, passant de 8 navires en 2017 à 4 navires en 2022. En 2022, l'effort nominal a encore diminué de 93 jours (3 %) par rapport à l'année précédente, pour atteindre un total de 2 934 jours de pêche. Les captures totales de la flotte de senneurs ont diminué de 1,8 %, passant de 122 885 tonnes en 2021 à 120 642 tonnes en 2022. Le taux de capture correspondant était de 41,12 MT/jour de pêche, contre 40,60 MT/jour de pêche au cours de l'année précédente. Les captures d'albacore ont augmenté de 5%, tandis que les captures de thon obèse et de listao ont diminué respectivement de 10% et de 4% par rapport à l'année précédente.

La flottille de palangriers industriels des Seychelles comprenait 58 navires en 2022, contre 64 navires en 2021. La prise totale déclarée par la flottille palangrière industrielle pour l'année 2022 a été estimée à 9.898 tm, dont 2.894 tm d'albacore. Le taux de capture estimé était de 0,36 Mt/1000 hameçons pour l'année 2022, ce qui est identique à ce qui a été enregistré pour l'année précédente. hameçons).

En 2022, les captures totales des navires semi-industriels ont augmenté de 18% pour atteindre 2 073 tonnes contre 1 758 tonnes l'année précédente. L'effort de pêche a augmenté de 80%, ce qui donne un taux de capture moyen de 0,42 MT/1000 hameçons pour l'année 2022, contre 0,64 MT/1000 hameçons pour l'année précédente.

Comme les années précédentes, la SFA met en œuvre diverses actions pour améliorer la quantité et la qualité des données collectées auprès de sa flotte ciblant les thonidés et les espèces apparentées dans l'océan Indien. Il convient de souligner que des efforts importants ont été déployés au cours de l'année 2022 afin de résorber le retard dans la collecte des données du journal de bord de la pêcherie palangrière et des données de fréquence de longueur pour les années 2021 et 2022. Un nouveau module du logiciel Observe a également été développé et testé afin d'améliorer la gestion des données de la pêche palangrière. La mise en œuvre du nouveau système débutera en 2024.